

Le Tambour de Blesle



Bulletin municipal

Mars 2023 / N° 177

Infos municipales

- Une benne à encombrants sera mise à disposition des HABITANTS DE LA COMMUNE DE BLESLE près du gymnase du jeudi 30 mars au 4 avril. Il est interdit d'y déposer pneus, bouteilles de gaz, batteries, huiles et déchets verts.

Les permanences auront lieu

Le B-Bus : mercredi 22 mars 2023 de 9 h à 12 h, Place du Vallat.

La DGFIP : mercredi 22 mars 2023 de 9 h à 12 h, salle du premier étage de la mairie.

AVENIR DE L'ECOLE



La question est « A-t-on décidé au Ministère de sceller le sort des écoles rurales ? » Nous avons appris la très désagréable nouvelle que lors de la réunion préparatoire du 23 février, il a été acté la fermeture d'une classe de l'école de Blesle, alors que pour la première fois nous étions en dessous du seuil préconisé. Mais cela s'explique, en effet nous avons connu trois années successives ou un fort contingent d'élèves a rejoint le collège ce qui mécaniquement a fait baisser les effectifs et pour cette année, conjugué avec une sortie de crise sanitaire difficile où certains parents ont fait le choix d'une éducation différente. Nous ne contestons pas la baisse nationale et départementale du nombre d'élèves mais nous aurions souhaité que l'on nous laisse un peu de temps, une année ou deux, pour retrouver notre niveau, car à présent il y aura moins de départs chaque année qui se trouveront compenser par les arrivées. Cette année nous avons un niveau d'inscriptions largement supérieur à la normale avec pas moins de 15 inscriptions mais voilà, les enfants de moins de trois ans ne sont pas comptabilisés pourtant ils sont pris en charge, transportés et comptent bien dans le coût de la scolarité pour la Municipalité.

Comme tous nos collègues concernés, nous ressentons une profonde injustice dans ce choix ou la seule satisfaction pour l'inspection est d'avoir atteint un objectif comptable. Pourtant nos écoles rurales ont des spécificités où tant à l'école qu'au collège, les enseignants sont en capacité d'accueillir des enfants à la scolarité difficile et ils le font au nom de l'intérêt général.

Nous avons compris depuis longtemps qu'il ne fallait attendre aucun remerciement pour tous les efforts consentis au niveau de l'équipe enseignante, des parents d'élèves et de la municipalité, mais est-ce que cela mérite un coup de poignard ?

Face à cette adversité, ne baissons pas les bras et mobilisons-nous :

Je ne sais pas si notre action aura la capacité de changer les choses, mais je sais qu'elles seront inévitables si nous ne faisons rien.

SICTOM



Lors de son dernier conseil d'administration, dans la présentation du débat d'orientation budgétaire, le SICTOM est revenu sur les nouvelles fréquences de ramassage et l'organisation du compostage. En effet, la décision de ne faire qu'un passage tous les quinze jours pour les ordures ménagères non triées est en train de se mettre en place et sera effective dans toutes les communes d'ici le mois de juin avec quelques aménagements pour certains professionnels. En même temps le déploiement des containers pour les communes ayant choisi l'apport volontaire est commencé. Il faut savoir qu'il n'y aura pas de solution mixte afin de ne pas multiplier les déplacements de camions bennes. Ainsi les collectivités doivent choisir entre le ramassage actuel des bacs ou l'apport volontaire sur des points de collectes avec le ramassage effectué par des camions grues. De plus, il a été question de la fin du ramassage des déchets putrescibles dès janvier 2024 et la nécessité de développer le compostage individuel ou groupé.

Ainsi des questionnaires seront distribués aux quartiers où la mise en place de bacs collectifs sera décidée et nous invitons toutes celles et ceux qui peuvent choisir le compostage individuel de prendre dès à présent contact avec les services du SICTOM car la décision de fournir GRATUITEMENT un composteur à chaque foyer changeable tous les sept ans, est validée dès à présent. Actuellement ont été mis en place 13 594 composteurs individuels et 440 composteurs partagés.

ANCIENS COMBATTANTS

Cérémonie le 19 mars à 11h30 aux monuments aux morts de Blesle en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Le Tambour de Blesle

L'ARBRE DE LA LIBERTE



En ce moment, nos arbres les plus fragiles souffrent des changements climatiques et de diverses maladies les impactant. C'est toujours avec regret que l'on doit procéder à leur abattage. Ainsi, après les marronniers, route du Basbory, les membres du Conseil

Municipal ont dû se résoudre à faire abattre le frêne de la liberté qui trônait au pont de Matalou. Cet arbre magnifique était devenu un colosse au pieds d'argile car sa base était pourrie sur presque sa totalité et le fait que cet été les frelons y avaient trouvé un gîte confortable nous a obligé à commander sa coupe. Une étude va être demandée afin de réaménager cet endroit avec certainement la plantation d'un nouvel arbre.

CLUB DES AINES

Pour le mois de Mars nous vous proposons de nouveaux ateliers :

Mercredi 22 Mars à Lorlanges : ATELIER POTERIE "

4 possibilités vous sont offertes : poterie le matin ou l'après-midi - poterie le matin avec repas raclette ou repas raclette avec poterie l'après-midi ou uniquement repas raclette à 12 heures.

Mercredi 29 Mars "ATELIER LIVRE PHOTOS à 14H
Inscriptions auprès de Christine au 04.71.76.97.55

A bientôt pour un agréable moment de convivialité

Lundi 3 Avril au centre d'expression culturelle de Blesle de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures

Dans le cadre de notre partenariat avec l'espace de vie sociale de Brin de Ficelle nous vous proposons une journée JEUX pour ADULTES et SENIORS.
Accès libre et gratuit.

PERMANENCES

ADMR : Bureau d'Espalem au dessus de la mairie ouvert du lundi au jeudi (8h à 16h30), port du masque obligatoire, secrétariat joignable tous les jours de 8h à 12h au: 07.67.05.07.88 **Service social**, vendredi (9h30 à 12h), Château des Mercœur. **CCAS** : Le 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 18h à 19h, Château des Mercœur. **Bibliothèque municipale** : vendredi (15h à 17h), Château des Mercœur. **La Poste** : du mardi au vendredi de 13h15 à 16h15. **Ramassage des ordures ménagères** : lundi. **Collecte des déchets recyclables** : un mardi sur deux (semaine paire). **Horaires des messes** : Samedi 4 mars et 18 mars à 18h à la maison paroissiale de Blesle, Dimanche 12 mars à 20h30 à l'église de Grenier Montgon, Samedi 1er avril messe des Rameaux à 18h à l'Eglise de Blesle.

APEROS MUSIQUE DE BLESLE



Cette année le concours d'affiche pour les Apéros Musique de Blesle à été remporté par Mme Margot Duc Plachettaz

RESIDENCE D'ARTISTES



Fin Février, dans une co-production de la commune et de l'association des Apéros Musique, c'est une « résidence d'artistes » qui s'est installée au centre d'expression culturelle.

Le groupe VDQS à tout d'abord enregistré in situ 10 morceaux au cordeau, la salle culturelle de Blesle le permet car elle présente une acoustique irréprochable et un équipement professionnel de haut niveau.

Le vendredi 24 le groupe a accueilli les petits de la maternelle au matin et les élèves du CP au CM2 l'après-midi pour leur faire découvrir les instruments de VDQS. Visiblement ce sont les percussions qui ont eu le plus de succès.

La semaine se conclut par un concert de 2 heures 30 du groupe VDQS devant un public, d'une centaine de personnes, conquis et enthousiaste

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Contact : tambourdeblesle@orange.fr
Mairie : 04.71.76.20.75
mairie.de.blesle@wanadoo.fr / www.blesle.fr
Heures d'ouverture du mardi au samedi de 10h à 12h, le lundi de 14h à 16h.
Médecins : Dr Barbary : 04.71.76.23.14
Pharmacie : 04.71.76.22.20 **Pompiers** : 18 ou 112
Cabinets d'infirmières : De la Frégonnière/Planche : 04.71.20.16.35, Gaillard/Dechevre : 04.71.23.03.22
Gendarmerie : 04.71.76.21.19 **Samu** : 15
La Poste : 04.71.76.97.60 (Centre de tri d'Arvant)
Office de Tourisme : 04.71.74.02.76